

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil de Parisville tenue à la salle municipale, le **mardi 2 août 2022** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, maire  
Madame Cathy Michel, conseillère  
Monsieur Dany Boucher, conseiller  
Monsieur Jason Tousignant, conseiller  
Monsieur Daniel Brisson, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Sont également présents :

Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier  
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

Sont absents

Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller  
Monsieur Samuel Castonguay, conseiller

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
  - 5.1 Revenus
  - 5.2 Dépenses
6. Entretien des génératrices
7. Achat d'un turbidimètre portatif
8. Formations ADMQ
  - 8.1 Colloque de zone 2022
9. Service d'entretien des chemins d'hiver - Publication de l'appel d'offres public sur la plateforme SEAO
10. Service de déneigement des trottoirs et stationnements - Publication de l'appel d'offres public sur la plateforme SEAO
11. Dépôt d'une demande de subvention au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)
12. Avenir du Centre multiservices de santé et de services sociaux (CLSC) de Fortierville
13. Rapport des élus
14. Correspondances
15. Varia
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Suite au moment de silence, le maire ouvre la séance.

116-08-22

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Daniel Brisson  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

**ADOPTÉE**

### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

117-08-22

### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Cathy Michel  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le procès-verbal du 5 juillet 2022 soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

**ADOPTÉE**

### 5. FINANCES

#### 5.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 95 766.45\$, incluant les revenus de perception.

118-08-22

#### 5.2. DÉPENSES

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Dany Boucher  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la municipalité:

*Juillet 2022*

- FOURNISSEURS: 60 740.77\$
- SALAIRES: 25 551.88\$

**ADOPTÉE**

119-08-22

### 6. ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des génératrices est nécessaire sur une base annuelle afin de s'assurer de la qualité de nos équipements et ainsi réduire les risques de bris lors de la mise en service de celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE les travaux qui ont dû être faits: drainer l'antigel, rincer le système de refroidissement, modifier la capacité du thermostat et changer les batteries;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Dany Boucher  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'approuver le coût de cette réparation à la génératrice du poste de surpression au montant de 1980 \$, transport, main-d'œuvre, pièces et matériel incluent, plus les taxes applicables, par Les Groupes Électrogènes Talbot inc.

Le directeur général confirme avoir en partie les sommes disponibles dans le poste budgétaire *Réseau de distribution de l'eau potable - Entretien et réparation machineries et équipements*. L'excédentaire de la dépense sera inclut aux travaux de réfection du poste de pompage, par l'entremise de la subvention TECQ 2019-2024.

**ADOPTÉE**

120-08-22

## **7. ACHAT D'UN TURBIDIMÈTRE PORTATIF**

CONSIDÉRANT QUE l'usage d'un turbidimètre est nécessaire afin de s'assurer de la qualité de l'eau sur l'ensemble de notre réseau d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le turbidimètre actuel a plus de 10 ans et que les lectures sur l'écran sont devenues difficiles;

CONSIDÉRANT QUE le turbidimètre est utilisé plus d'une centaine de fois par année;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Cathy Michel  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser l'achat d'un turbidimètre portatif pour la Municipalité de Parisville à, tout au plus, 1300 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

## **8. FORMATIONS ADMQ**

121-08-22

### **8.1. COLLOQUE DE ZONE 2022**

CONSIDÉRANT QUE le colloque de zone de la zone 07 – Centre-du-Québec de l'ADMQ se tiendra cette année à Drummondville, le 15 septembre 2022 au coût de 125\$/participant;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Daniel Brisson  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser le directeur général à assister au colloque de zone de l'ADMQ et de payer les dépenses relatives à son inscription ainsi qu'à son déplacement.

**ADOPTÉE**

122-08-22

## **9. SERVICE D'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER - PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC SUR LA PLATEFORME SEAO**

CONSIDÉRANT QUE l'avis sera publié sur notre site internet ainsi que sur la plateforme SEAO du MAMH;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions doivent être reçues au bureau du directeur général à la date déterminée aux documents d'appel d'offres et qu'une décision sera rendue lors d'une réunion subséquente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions ni à encourir aucun frais ni aucune obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Daniel Brisson  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'accepter que le dépôt des documents d'appel d'offres public soit fait sur la plateforme SEAO pour le service d'entretien des chemins d'hiver pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 avec une possibilité de 2 années supplémentaires pour les années 2025-2026 et 2026-2027.

**ADOPTÉE**

123-08-22

## **10. SERVICE DE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS ET STATIONNEMENTS - PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC SUR LA PLATEFORME SEAO**

CONSIDÉRANT QUE l'avis sera publié sur notre site internet ainsi que sur la plateforme SEAO du MAMH;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions doivent être reçues au bureau du directeur général à la date déterminée aux documents d'appel d'offres et qu'une décision sera rendue lors d'une réunion subséquente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions ni à encourir aucun frais ni aucune obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Daniel Brisson  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'accepter que le dépôt des documents d'appel d'offres public soit fait sur la plateforme SEAO pour le service de déneigement des trottoirs et stationnements pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 avec une possibilité de 2 années supplémentaires pour les années 2025-2026 et 2026-2027.

**ADOPTÉE**

124-08-22

**11. DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMEAU et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage, advenant l'obtention d'une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMEAU, y compris tout dépassement de coûts;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jason Tousignant  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser le directeur général, monsieur Renaud Labrecque, à signer tout document nécessaire pour le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relativement au dépôt de la demande d'aide financière pour le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

**ADOPTÉE**

125-08-22

**12. AVENIR DU CENTRE MULTISERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CLSC) DE FORTIERVILLE**

CONSIDÉRANT QUE le Centre multiservices de santé et de services sociaux (CLSC) de Fortierville offrait un service d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le service d'urgence à ce CLSC est déjà imputé depuis le 28 février 2020, date à laquelle une première réduction avait été mise de l'avant, réduisant le service d'urgence la nuit, le rendant inaccessible de minuit à 8 h;

CONSIDÉRANT QUE le 1er juin dernier, le Centre multiservices de santé et de services sociaux (CLSC) de Fortierville a subi d'autres coupures de services au centre d'urgence, entraînant une réduction de 4 heures quotidiennement, dont le nouvel horaire estival établi de 20 h à 8 h;

CONSIDÉRANT QUE cette décision serait, entre autres, basée selon les clauses administratives propres au fonctionnement des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, le CLSC de Fortierville ne pourrait plus bénéficier de la procédure de fonctionnement « médecins dépanneurs » visant à maintenir le service d'urgence lors de manque d'effectif médical dans un établissement, car le service d'urgence n'est plus de 24 heures;

CONSIDÉRANT QUE la population de la région a déjà accepté, bien malgré elle, la réduction des heures d'ouverture de l'urgence en 2020 et qu'elle est maintenant aux prises avec les conséquences de cette décision, en se voyant refuser le service des médecins dépanneurs;

CONSIDÉRANT QUE ne pouvant plus bénéficier des médecins dépanneurs, il y aura forcément des manques dans l'horaire estival des médecins au CLSC de Fortierville;

CONSIDÉRANT QUE le temps compte et que les médecins dépanneurs sont déjà à choisir les horaires pour le début de l'automne prochain, faisant en sorte que le CLSC de Fortierville ne peut attendre que la situation change en septembre;

CONSIDÉRANT QU'au cours de la dernière année, 5 médecins ont quitté leur emploi au sein du CLSC de Fortierville pour diverses raisons;

CONSIDÉRANT QUE malgré les bouleversements survenus, le personnel médical, qui est très apprécié de la clientèle, a su maintenir et prodiguer des soins de qualité;

CONSIDÉRANT cette décision entraîne de nombreux questionnements et inquiétudes face à l'avenir du service d'urgence de ce centre;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Dany Boucher  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De demander un décret ministériel en urgence, afin de pallier à cette nouvelle coupure de services au sein du CLSC de Fortierville et de maintenir le service des médecins dépanneurs à cette urgence, malgré le fait qu'elle ne soit pas ouverte 24 heures / 24.

D'acheminer la présente résolution au député de Nicolet-Bécancour, M. Donald Martel, au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, au premier ministre, M. François Legault, au ministre responsable de la région du Centre-du-Québec, M. André Lamontagne, au porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé et des services sociaux, M. Monsef Derraji, au porte-parole du 2<sup>e</sup> groupe d'opposition en matière de services sociaux, M. Sol Zanetti, au porte-parole du 3<sup>e</sup> groupe d'opposition en matière de santé et de services sociaux, M. Joël Arseneau, ainsi qu'aux MRC de l'Érable, MRC de Lotbinière et MRC de Nicolet-Yamaska.

**ADOPTÉE**

### **13. RAPPORT DES ÉLUS**

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

### **14. CORRESPONDANCES**

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

**15. VARIA**

Nil.

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

**126-08-22**

**17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Cathy Michel  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la séance ordinaire soit levée à 19 h 51 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 6 septembre 2022.

**ADOPTÉE**

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

---

**M. René Guimond, maire**

---

**M. Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier**